

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 25 juin 2020

Cette CAPD est la première depuis... le 7 novembre 2019. Plus de 7 mois sans commission étudiant les différents aspects de la carrière des personnels ! La situation sanitaire en est en partie la cause, mais aussi et surtout la loi de la Fonction Publique de 2019 qui **retire aux CAPD leurs compétences**, à commencer par le **mouvement** dès 2020, qu'il soit inter ou intra-départemental.

Nulle explication valable à ce changement radical dans la gestion des personnels, car enfin comment expliquer qu'une opération si importante pour les personnels que constitue le mouvement puisse se faire sans un minimum de consultation de leurs représentant-e-s ? Quel intérêt pour l'administration de se couper ainsi d'une concertation avec les porte-parole de la profession que nous sommes ? Quel bénéfice pour les équipes et les personnels de perdre de tels relais ? Aucun !

Nous sommes tous perdants dans l'affaire ! La volonté technocratique d'un ministère voulant imposer des méthodes managériales calquées sur l'entreprise privée aura de lourdes conséquences sur le terrain : manque de transparence du mouvement, incompréhension de la part des personnels et des équipes, qui se heurteront au manque d'information objective, suspicions de passe-droits, multiplication des règles contre l'avis de la profession, etc.

Dans le courrier que nous vous avons adressé le 30 mai, nous vous demandions, Madame La Directrice d'Académie, de pallier à ce vide en continuant, à minima, d'informer les élu-e-s du personnel que nous sommes, sur les opérations de mouvement, ou encore en effectuant avec nous un bilan du mouvement. L'absence de réponse à ce courrier nous fait craindre une rupture encore plus radicale que celle que nous craignons, mettant les personnels dans la situation d'une individualisation de leur vécu professionnel, avec l'administration pour seule interlocutrice. Ce n'est pas acceptable.

Cette relation verticale, à l'opposé du fonctionnement démocratique et collectif défendu par le SNUipp-FSU, est aussi celle que préfigure le **projet de loi « créant la fonction de directeur d'école »**, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Alors que la profession a massivement rejeté, l'an dernier, l'article de la loi Blanquer allant vers un statut hiérarchique du directeur, alors que ce même statut a été largement rejeté, en janvier, lors de la consultation ministérielle, cette idée est remise sur la table, et mise en débat parlementaire de manière précipitée, dans la situation sanitaire compliquée que nous connaissons. S'il y a bien urgence à aider les directrices et directeurs dans leur travail au quotidien, ce n'est pas en en faisant une courroie de transmission des directives ministérielles ! Nous sommes attachés à l'organisation des écoles françaises, où le collectif de travail est placé au cœur du fonctionnement par le biais du conseil des maîtres, coordonné par une directrice ou un directeur qui est pair parmi ses pairs. Mais la volonté managériale du ministère, là encore, fera fi du bon sens, car c'est tellement plus simple et efficace, de son point de vue, d'avoir des relais hiérarchiques au sein des écoles !

L'urgence devrait pourtant davantage être dans l'augmentation de la quotité de décharge de direction, notamment pour les petites écoles, dans la création d'emplois pérennes d'aide à la direction, ou encore dans l'allègement des tâches pour que les directrices et directeurs puissent se consacrer à ce qui devrait constituer le cœur de leur métier, à savoir l'animation pédagogique de l'équipe ou le suivi collectif des élèves. L'urgence devrait aussi être davantage dans la formation continue liée à la direction, et à la revalorisation salariale.

Sur ce dernier point, la période difficile que nous avons vécue depuis mars a fortement sollicité les directrices et directeurs. Ils ne sont pourtant pas concernés par la **prime qui sera donnée aux enseignant-e-s ayant accueilli les enfants de personnels prioritaires**. Cette prime, plutôt que de satisfaire les personnels, a plutôt comme effet de créer des frustrations et un sentiment d'injustice

chez de nombreux collègues : comment accepter en effet qu'on n'y ait pas droit si l'on n'a effectué que 3 jours d'accueil, car l'équipe mobilisée était nombreuse ? Comment accepter que seulement certains la toucheront alors que tout le monde a contribué à la gestion de la crise, que ce soit par l'enseignement à distance, l'organisation des sites d'accueil avec les mairies ou encore la transmission des documents papier aux parents ?

Probablement le ministère n'y voit-il pas d'inconvénient, lui qui aimerait bien développer la notion de mérite en différenciant davantage les rémunérations...

La FSU revendique que cette prime soit versée à l'ensemble des personnels, mais aussi et avant tout que le dossier des rémunérations soit réellement ouvert. La reconnaissance de l'investissement des personnels qui fait tous les jours le service public d'éducation passe par des mesures indiciaires pérennes bien davantage que par des indemnités exceptionnelles.

Nous demandons aussi qu'une **formation continue ambitieuse** soit proposée à la profession, par les formateurs de terrain et des chercheur-es, afin de redonner du sens et redynamiser la réflexion sur le travail et la pédagogie de cycle. Le travail en équipe après cette période « d'école à la maison » et d'individualisation des pratiques doit retrouver tout son sens. Les PE stagiaires, qui n'ont pas pu bénéficier de plusieurs mois de formation dans des conditions normales, doivent eux aussi pouvoir bénéficier d'un rattrapage sous forme de stages longs de formation sur temps de travail et d'un accompagnement renforcé dès l'année scolaire qui vient.

De même que l'accompagnement des élèves en difficultés nécessitera des moyens humains supplémentaires à la rentrée, de même la formation des personnels ne pourra se faire de manière satisfaisante que si un plan de création de postes (notamment des remplaçants) est mis en œuvre.

Par ailleurs, nous n'accepterons pas que le ministère impose à nouveau les **évaluations nationales CP** à cette rentrée, il est en effet impensable que ces évaluations, qui sont déjà en complet décalage avec les niveaux d'acquisition des élèves, soient remises en place comme si la crise sanitaire n'avait pas existé. L'urgence de la rentrée ne sera pas dans de telles évaluations imposant une vision pédagogique ministérielle dogmatique, mais plutôt dans la reprise avec les élèves des apprentissages là où ils avaient été laissés avant le confinement.

Enfin, nous demandons **qu'aucun personnel ne soit lésé dans sa carrière du fait de la crise sanitaire**. Nous comprenons bien sûr que cette période ait impliqué des retards dans la gestion de certains éléments de carrière, mais cela ne doit en aucune manière, au final, impacter les personnels dans leurs droits, que ce soit en terme d'avancement, de départ en retraite ou encore d'indemnités...